

Projet de loi
DÉCENTRALISATION
DIFFÉRENCIATION
DÉCONCENTRATION
+ DECOMPLEXIFICATION

LOI 4 D ???

Evoqué dans notre newsletter de février 2021, notre syndicat vous invite à lire l'analyse de la FGF FO sur ce sujet qui vous touche en qualité de fonctionnaire mais également comme citoyen.

L'objectif de cette loi est permettre aux préfets d'accompagner les élus locaux à remplacer l'Etat !

L'Etat sera réduit à son strict minimum, puisque la loi 4D voudrait en transférer une large partie en collectivité. Pour résumer, le préfet gèrera les services non privatisables et non transférables dans le cadre de la loi. Ces domaines touchent la santé, l'éducation, le transport ...

La décentralisation : c'est le transfert des pouvoirs de l'État aux collectivités locales tels que les conseils régionaux, les conseils départementaux, les intercommunalités et les mairies.

La déconcentration : c'est le transfert des missions des services centraux de l'État à ces services déconcentrés. C'est la redistribution des pouvoirs de décisions au sein même de l'institution.

La différenciation : c'est la latitude donnée par le gouvernement aux préfets pour qu'ils puissent administrer les services de sa région ou ses départements en fonction de sa propre vision et doctrine du service public.

La décomplexification : rendre l'administration plus accessible (numérique), et compréhensible par les citoyens

Par exemple, article 39 dans le cadre de la déconcentration prévoit de remplacer toutes les maisons de service au public par France SERVICES. Sujet sur lequel notre syndicat intervient régulièrement, afin d'éviter que nos sous-préfectures disparaissent au profit de ce regroupement nommé FRANCE SERVICES.

Rappelons que FO reste indéfectiblement attachée à l'égalité des droits et à l'égalité d'accès aux services publics. Pour nous cette égalité, conforme aux valeurs du statut général des fonctionnaires, ne peut s'entendre qu'avec un pilotage fort des politiques publiques au plan national et par leur déclinaison locale avec les services déconcentrés de l'Etat.

Cette loi 4D est bien une vision idéologique néolibérale permettant de diviser cette république « une et indivisible » en introduisant une concurrence effrénée entre régions pour se rendre attractive économiquement au détriment d'une véritable cohésion sociale garante des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Dans ce panorama inquiétant, le combat syndical continue de garder tout son sens ! **Plus que jamais, résister, revendiquer, reconquérir !**



LA RÉPUBLIQUE MODULAIRE
« À LA TÊTE DU TERRITOIRE »
« À LA TÊTE DU CITOYEN »

Toute notre actualité sur:

<http://www.fo-prefectures.com>



YouTube